Règlement du jeu concours de fin d’année

Luméa Services | Édition Noël 2026 - Version du 20 novembre 2026

Trois lots de prestations à domicile sont attribués par tirage au sort. Le jeu est gratuit, sans obligation d’achat et sans abonnement à souscrire. Toutes les heures indiquées sont des heures de prestation offertes ; les modalités et limites de chaque lot figurent ci-dessous.

1 Organisateur et durée

Le jeu est organisé par SARL LUMEA SERVICES, au capital de 3 000 €, dont le siège est situé 4 rue de Fontevrault, 72200 La Flèche, immatriculée au RCS du Mans sous le numéro 992 784 090, représentée par Thomas Bonard. Contact : bonard@lumea-services.fr ; 06 73 25 88 16.

Les participations sont ouvertes du 1er décembre 2026 à 00 h 00 au 24 décembre 2026 à 12 h 00 inclus. Le tirage est prévu le 24 décembre 2026 à 14 h 00. Les heures mentionnées dans ce règlement sont celles de Paris, France métropolitaine.

2 Participants et secteur géographique

Le jeu est ouvert aux personnes physiques âgées d’au moins 18 ans au jour de leur participation, clientes ou non, disposant d’un compte Facebook et résidant dans un logement privé situé à La Flèche ou dans un rayon de 20 km inclus à vol d’oiseau depuis l’agence, 4 rue de Fontevrault, 72200 La Flèche. La prestation gagnée doit être réalisée à ce domicile, dans cette même zone.

La distance est vérifiée à l’aide de la fonction de mesure de distance de Google Maps, entre l’emplacement de l’agence et celui du logement. En cas de doute sur un point situé en limite de zone, la mesure retenue et ses points de départ et d’arrivée sont communiqués au participant, qui peut demander une vérification contradictoire.

Les participants doivent avoir la capacité juridique nécessaire pour participer et recevoir leur lot. Lorsqu’une mesure de protection le nécessite, l’assistance ou la représentation requise doit être mise en place. La seule existence d’une mesure de protection n’entraîne pas d’exclusion automatique.

Sont exclus le dirigeant, les salariés de Luméa Services et de Luméa Services Pro, les personnes ayant participé à l’organisation du jeu et les membres de leurs foyers respectifs. Une seule participation par personne physique est admise, quel que soit le nombre de comptes utilisés.

3 Participation sur Facebook

Pendant la période du jeu, il faut mettre un « J’aime » à la publication officielle du concours sur la page Facebook Luméa Services et déposer sous cette même publication un commentaire manifestant clairement son souhait de participer, par exemple « Je participe ». Plusieurs commentaires ne donnent qu’une participation. Les commentaires déposés uniquement sous un partage ou sous une autre publication ne sont pas comptabilisés.

Partager la publication, identifier des proches, s’abonner à la page ou parler du jeu autour de soi sont entièrement facultatifs et ne procurent aucune chance supplémentaire. Aucun paiement, achat, abonnement commercial, don ou acceptation de prospection n’est exigé. La participation implique l’acceptation du présent règlement.

Aucune adresse, pièce d’identité ni information relative à une mesure de protection ne doit être publiée dans les commentaires. Les vérifications nécessaires sont réalisées confidentiellement auprès des personnes tirées au sort.

Les trois lots offerts

4 Premier prix Trois mois de ménage

Un lot de 13 interventions de ménage courant de 1 h 30 chacune, soit 19 h 30 au total, à réaliser entre le 1er janvier et le 31 mars 2027. Valeur commerciale indicative : 604,50 € TTC, sur la base de 31 € TTC par heure.

Un planning fixe hebdomadaire est défini d'un commun accord avec le gagnant, en semaine, hors jours fériés. Les 13 passages sont garantis : si le calendrier du créneau retenu comporte moins de 13 dates disponibles, un passage complémentaire est convenu dans la période. Une date exceptionnelle peut être déplacée d'un commun accord pour tenir compte d'un jour férié ou d'un report.

Une intervenante habituelle est affectée au domicile. Un remplacement peut être organisé pendant ses congés ou un arrêt maladie. Si son affectation devient durablement impossible, Luméa Services convient avec le gagnant d'une nouvelle intervenante afin de maintenir les prestations offertes.

Ce lot couvre uniquement la main-d'œuvre. Le gagnant fournit gratuitement à l'intervenante un matériel domestique adapté, en bon état et sûr, ainsi que les produits nécessaires et compatibles avec les surfaces : notamment aspirateur si nécessaire, balai, matériel de lavage des sols, lavettes et produits ménagers. La liste utile est précisée avant le premier passage. Aucun achat auprès de Luméa Services n'est imposé.

5 Deuxième prix Une intervention de vitrerie

Un nettoyage de vitrerie domestique pendant 4 heures en une seule intervention, à réaliser au plus tard le 30 juin 2027. Valeur commerciale indicative : 136 € TTC, sur la base de 34 € TTC par heure. La main-d'œuvre, le matériel et les produits de nettoyage sont inclus.

Le lot porte sur des vitrages classiques d'habitation : fenêtres, portes-fenêtres et baies vitrées accessibles, faces intérieures et extérieures lorsque les conditions d'accès le permettent. Il ne garantit pas le nettoyage de toutes les vitres du logement si le volume dépasse 4 heures : les vitrages prioritaires sont définis avec le gagnant avant l'intervention.

Sont exclus les vitrages nécessitant une nacelle, un échafaudage, un accès par cordes, un passage sur une toiture ou tout autre dispositif ou accès particulier, ainsi que les grandes verrières en hauteur et les interventions présentant un risque de chute. Le lot ne comprend pas la remise en état après chantier, le retrait de films, de peinture, de ciment ou de dépôts nécessitant un traitement spécialisé, ni le nettoyage des toitures, volets et façades.

6 Troisième prix Un ménage d'après-fêtes

Une intervention unique de 3 heures de ménage courant, à réaliser entre le 1er janvier et le 31 mars 2027. Valeur commerciale indicative : 93 € TTC, sur la base de 31 € TTC par heure. Ce lot couvre uniquement la main-d'œuvre. Le matériel et les produits adaptés sont fournis par le gagnant, dans les mêmes conditions que pour le premier prix.

Les tâches sont convenues avant l'intervention en fonction des besoins et du temps offert : par exemple nettoyage des sols, dépoussiérage, entretien courant de la cuisine, de la salle de bains et des WC. Le lot ne constitue pas une promesse de nettoyage intégral du logement, quelle que soit sa surface ou son état.

7 Valeur et gratuité des lots

La valeur totale indicative des trois lots est de 833,50 € TTC. Les déplacements dans la zone éligible sont inclus, sans supplément. Les lots sont nominatifs, non cessibles et non échangeables contre de l'argent. Leur utilisation ne nécessite aucune commande complémentaire ni poursuite payante après les prestations offertes.

Attribution et réalisation des prestations

8 Tirage au sort et vérifications

Luméa Services établit la liste des participations recevables à la clôture du jeu, en affichant l’ensemble des commentaires accessibles et en supprimant les doublons d’une même personne identifiés. Un tirage aléatoire informatique, sans pondération liée aux partages, identifications ou abonnements, désigne trois personnes distinctes : la première pour le premier prix, la deuxième pour le deuxième prix et la troisième pour le troisième prix. Une liste ordonnée de suppléants est également tirée.

Un relevé daté du tirage, de la liste utilisée et de l’ordre d’attribution est conservé. La validité de chaque gain est vérifiée avant confirmation : majorité, identité réelle, secteur géographique, respect des conditions de participation et absence d’exclusion. Seuls les justificatifs strictement nécessaires sont demandés, en privé ; une pièce d’identité n’est pas exigée systématiquement et les mentions inutiles peuvent être masquées.

Une fraude établie ou une condition d’éligibilité non remplie entraîne l’exclusion motivée de la participation concernée, après possibilité pour la personne de fournir ses explications. Le suppléant suivant est alors sollicité pour le même lot. Une même personne ne peut gagner qu’un seul lot.

9 Information et réponse des gagnants

Les résultats sont annoncés sur la page Facebook Luméa Services après le tirage. Chaque personne tirée au sort reçoit un message privé et une réponse à son commentaire l’invitant à contacter l’agence, sans publication de ses coordonnées. Elle dispose de 7 jours calendaires à compter de cette double notification pour répondre, soit jusqu’au 31 décembre 2026 à 14 h 00 si les notifications ont lieu le 24 décembre à 14 h 00. Si la notification intervient plus tard, le délai de 7 jours est décalé en conséquence.

En l’absence de réponse après ce délai et une relance, ou en cas de refus du lot, le suppléant suivant est contacté selon les mêmes modalités. Les éventuels décalages liés à l’attribution ne réduisent pas le nombre d’heures ou de passages promis : si nécessaire, un calendrier adapté est convenu avec le nouveau gagnant.

10 Conditions communes d’intervention

Les rendez-vous sont organisés directement avec l’agence, en semaine hors jours fériés, à des horaires convenus avec le gagnant. Une évaluation préalable gratuite des besoins, de l’accès et de la sécurité peut être réalisée. Les tâches et priorités sont arrêtées dans la limite du lot. Le logement doit disposer de l’eau et de l’électricité nécessaires ; le gagnant assure un accès autorisé et des conditions de travail sûres, et signale les surfaces fragiles et les risques connus.

Les prestations de ménage correspondent à un entretien domestique courant. Elles excluent notamment les remises en état lourdes, logements insalubres, débarras, déchets dangereux ou biologiques, interventions après sinistre ou chantier et travaux nécessitant des moyens spécialisés. Aucune tâche dangereuse ou étrangère aux prestations annoncées n’est imposée à l’intervenante.

Si certaines tâches ou certains vitrages sont exclus, Luméa Services propose de consacrer le temps offert à d’autres tâches ou vitrages éligibles du même domicile. Si l’ensemble du lot ne peut être réalisé en sécurité, une solution adaptée de valeur équivalente est recherchée avec le gagnant, sans facturation supplémentaire ni déchéance automatique du gain.

Les clients existants peuvent bénéficier des lots : les heures couvertes par leur gain ne sont pas facturées. Les éventuelles prestations habituelles distinctes du lot restent régies par leur contrat. Tout travail supplémentaire demandé fait l’objet d’un accord et, s’il est payant, d’un devis distinct ; son refus ne prive pas le gagnant de son lot.

Reports et protection des participants

11 Rendez-vous et empêchements

Les gagnants sont invités à prendre rendez-vous rapidement et, pour les lots ponctuels, de préférence au moins 15 jours avant la date limite. Ce délai conseillé n’est pas une cause automatique de perte du lot. En cas d’empêchement, chaque partie informe l’autre dès que possible pour convenir d’un report. Les heures ou passages non réalisés ne sont pas automatiquement considérés comme consommés.

Si un report est dû à Luméa Services, à une attribution tardive du lot ou à des conditions météorologiques rendant la vitrerie dangereuse, les droits du gagnant sont maintenus. Si nécessaire, la date limite est prolongée d’un commun accord pour permettre l’exécution du solde. Aucun report unilatéral indéfini ni frais d’annulation ne sont imposés dans le cadre du lot. Les prestations gratuites ne donnent pas lieu à une attestation de dépenses payées ouvrant droit à un crédit d’impôt.

12 Données personnelles et communication

Luméa Services est responsable des traitements nécessaires à la gestion du concours : pseudonyme et identifiant Facebook, commentaire, respect des conditions de participation et, pour les personnes tirées au sort, identité, coordonnées, adresse et informations utiles au rendez-vous. La gestion de la participation et du lot repose sur l’exécution du règlement ; la prévention de la fraude et la conservation limitée des preuves reposent sur l’intérêt légitime de l’organisateur.

Les données sont accessibles uniquement aux personnes habilitées chez Luméa Services et, si nécessaire, au prestataire de tirage agissant pour son compte dans un cadre de confidentialité et de sécurité adapté. Les données de participation extraites de Facebook sont supprimées au plus tard 3 mois après la clôture. Les éléments strictement nécessaires pour prouver la régularité du tirage, l’attribution et la réalisation des lots peuvent être conservés en archive à accès restreint pendant 5 ans à compter de la fin de l’opération ou de la dernière prestation, puis supprimés, sauf litige en cours ou obligation légale différente.

Les commentaires laissés sur Facebook et les traitements opérés par Meta restent également soumis aux paramètres du compte et à la politique de confidentialité de cette plateforme. Aucun fichier de participants ou de personnes identifiées dans les commentaires n’est vendu ni utilisé pour une prospection commerciale sans base légale appropriée et, lorsque requis, sans consentement distinct, libre et facultatif.

L’identité complète, la photographie, un témoignage ou des images du domicile d’un gagnant ne sont pas utilisés à des fins publicitaires sans son autorisation séparée et facultative. Le refus d’une telle utilisation ne remet pas en cause son gain. L’annonce des résultats respecte ce choix.

Les droits d’accès, de rectification, d’effacement, de limitation et, selon la base légale applicable, d’opposition et de portabilité peuvent être exercés auprès de bonard@lumea-services.fr ou par courrier au siège. Une suppression avant le tirage peut empêcher le maintien de la participation lorsqu’elle porte sur les données indispensables. Une réclamation peut être adressée à la CNIL : www.cnil.fr.

Information et recours

13 Facebook et disponibilité du règlement

Ce jeu n’est ni organisé, ni parrainé, ni approuvé, ni administré par Facebook ou Meta, et ne leur est pas associé. L’organisateur est seul responsable du concours. Dans les limites permises par la loi, les participants dégagent Facebook de toute responsabilité relative à son organisation ; cette mention n’écarte aucune responsabilité légale qui ne pourrait être exclue.

Le règlement est disponible gratuitement auprès de l’organisateur avant et pendant le jeu, à l’agence et sur demande par message privé ou à bonard@lumea-services.fr. Lorsqu’un lien public de téléchargement est ajouté à la publication, il donne accès à la même version. Les conditions essentielles et l’accès au règlement sont rappelés dans la publication officielle.

14 Modifications et réclamations

Une difficulté technique sérieuse, une fraude affectant le tirage ou un événement imprévisible peut nécessiter une adaptation justifiée du déroulement du jeu. Toute modification est annoncée sur la même page et ne réduit pas rétroactivement les droits acquis ou les lots promis. Une solution équivalente est recherchée si un lot ne peut être exécuté pour une cause imputable à l’organisateur. Aucune clause n’exclut sa responsabilité légale.

Toute question ou réclamation peut être adressée à bonard@lumea-services.fr. Une résolution amiable est recherchée, sans priver les participants de leurs recours ni des délais légaux. Le droit français s’applique ; la juridiction compétente est déterminée par les règles légales, sans attribution exclusive au tribunal du siège.